



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### AMOÉBA annonce des résultats confirmant l'efficacité au champ de sa substance active contre le mildiou de la vigne

**Lyon (France), le 29 juillet 2019 – AMOÉBA (FR0011051598 - AMEBA)**, producteur d'un biocide biologique, encore en phase de tests, capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, annonce une **efficacité** de son lysat d'amibe *Willaertia magna C2c Maky* **au champ contre le mildiou de la vigne**.

Les résultats intermédiaires des 13 essais au champ conduits depuis mai 2019 confirment en effet l'efficacité du lysat d'amibe *Willaertia magna C2c Maky* au champ contre le mildiou de la vigne (*Plasmopara viticola*).

Ces essais serviront à l'élaboration du dossier réglementaire de la substance active au niveau européen. À ce stade de l'homologation, l'efficacité de la substance active contre au moins une des espèces cibles et une culture pour lesquelles une autorisation sera demandée doit être démontrée.

Amoéba rappelle **que l'autorisation de mise sur le marché pour le ou les produits de protection des plantes contenant la substance active pourrait intervenir en 2022 aux États-Unis et en 2025 en Europe**, sous réserve qu'ils satisfassent aux critères d'approbation.

#### Un protocole d'essais rigoureux

Ces essais sont réalisés en France (10 essais), en Allemagne (1 essai), en Italie (1 essai) et en Hongrie (1 essai), de manière indépendante d'Amoéba et en accord avec la réglementation européenne. Chacun des essais est en effet réalisé par un prestataire externe et indépendant, agréé BPE par le ministre de tutelle.

Pour les essais en France notamment, les prestataires respectent le « Référentiel des exigences des bonnes pratiques d'expérimentation » du ministère de l'Agriculture qui définit « les conditions dans lesquelles les essais sont planifiés, réalisés, contrôlés, enregistrés et exploités en vue d'obtenir des données fiables et comparables ».

Les protocoles d'essais sont conformes aux standards officiels de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), organisation intergouvernementale chargée de la coopération et de l'harmonisation dans le domaine de la protection des plantes entre les pays de la région européenne et méditerranéenne et qui établit notamment des normes régionales relatives aux essais d'efficacité. En particulier, chaque modalité est répétée 4 fois dans chaque essai, afin d'assurer que les résultats sont représentatifs.

Ces essais sur la vigne sont parfois réalisés avec des contaminations artificielles de mildiou et des brumisations afin d'obtenir un développement important de la maladie.

Ces tests en champs ne sont pas des essais de valeur pratique, mais sont destinés à juger de la performance intrinsèque au champ de la substance active en comparaison stricte avec des produits de



référence dument autorisés et appliqués à leur dose homologuée : la Bouillie Bordelaise et un produit de bio-contrôle ayant très récemment obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM).

La Substance Active (lysate de *Willaertia magna* C2c Maky) est testée parfois non formulée et également dans des formulations expérimentales de type poudres mouillables.

### Des résultats intermédiaires particulièrement prometteurs

Les résultats intermédiaires au 26 juillet 2019 sont les suivants :

- Les résultats s'appuient sur une dizaine de sites bien contaminés en France, Italie, Hongrie et Allemagne. Ce réseau important d'essais sur des cépages différents et dans des conditions variées permet d'apprécier le comportement de la Substance Active de manière particulièrement robuste.
- La Substance Active confirme une activité en conditions de plein champ équivalente à celle qui avait été observée sur jeunes plantes en chambres climatiques. La transposition des résultats de la chambre climatique vers le champ est également un élément très positif pour les autres maladies testées en chambres climatiques. (*Voir Communiqué de Presse du 1<sup>er</sup> Juillet : AMOÉBA annonce l'utilisation possible de sa substance pour le traitement d'un des pathogènes des grandes cultures, la rouille.*)
- La performance sur grappes est élevée pour un produit de biocontrôle, même en cas d'infestation très forte : **50 % à 80 % d'efficacité.**
- Des écarts sont observés entre les différentes formulations testées ce qui démontre une très bonne réponse de la substance active à la formulation et confirme qu'un gain d'efficacité peut être attendu grâce à des perfectionnements de la formulation.
- L'efficacité de la Substance Active et ses formulations est équivalente à la Bouillie Bordelaise (750 g de cuivre métal par application) en cas de pression faible à modérée de mildiou, et inférieure en cas de pression très forte de mildiou.
- La Substance Active est, dans les essais réalisés, toujours plus efficace que le produit de biocontrôle de référence et notamment dans les situations difficiles de forte contamination.

*« Il s'agit de résultats très positifs et rarement obtenus pour une première année d'expérimentation en champ, une étape de validation difficile où beaucoup de produits candidats et notamment des substances naturelles révèlent des performances bien inférieures à celles observées en laboratoire.*

*Ces résultats pourront donc soutenir le dossier d'enregistrement de la Substance Active.*

*Il existe encore un potentiel d'amélioration important comme le démontrent les différences observées entre formulations. Ces ajustements de formulation se feront tout au long du processus d'autorisation de la Substance Active.*

*Cette substance active pourrait être très utile pour la mise au point de programmes de traitement 100 % biocontrôle, qui n'existent pas aujourd'hui, ou des programmes adaptés à la viticulture biologique en association avec le cuivre à dose très réduite, ou bien encore des programmes pour la viticulture conventionnelle permettant de limiter le recours aux fongicides chimiques.*

*Il est rappelé en particulier qu'une excellente complémentarité de notre substance active avec le cuivre à dose très réduite a été observée en conditions contrôlées in planta, association que nous ne manquerons pas de tester au champ en 2020. »* déclare Fabrice PLASSON, Président-directeur général d'Amoéba.



### À propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Mds€ (3). À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux Etats-Unis, Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-biocide.com](http://www.amoeba-biocide.com).

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies", Wellesley, MA, 2017

### Contacts:

#### Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint

04 26 69 16 00

[valerie.filiatre@amoeba-biocide.com](mailto:valerie.filiatre@amoeba-biocide.com)

#### Relations investisseurs

Grégory BOSSON

Agence Calyptus

01 53 65 37 90

[gregory.bosson@calyptus.net](mailto:gregory.bosson@calyptus.net)

#### Relations médias

Constance LOZET

Agence Ekno

07 78 41 19 70

[constance.lozet@ekno.fr](mailto:constance.lozet@ekno.fr)

### Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 Avril 2019 sous le numéro D19-0383 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA ([www.amoeba-biocide.com](http://www.amoeba-biocide.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.